

68e CSW

Évènement “regards de femmes” : “les élues au service des politiques publiques de lutte de réduction de la pauvreté des femmes et des filles”

Mardi 12 mars 2024, 10h30-12h30

RP de la Francophonie, 801 2nd avenue

Merci Madame la Présidente, merci de votre invitation, c'est un honneur de pouvoir participer à cet échange.

C'est une fierté de voir nos nombreuses associations françaises ici à New-York et de pouvoir leur montrer notre soutien avec la présence d'une importante délégation parlementaire française pour cette CSW.

Vous m'invitez aujourd'hui à m'exprimer sur le thème suivant “Quel rôle les parlementaires peuvent-elles jouer dans la réduction de la pauvreté des femmes ?”

Je me permettrai d'ajouter : peuvent-ILS ! Vous avez mis sur votre invitation une citation de John Stuart MILL : “Il

n'est nullement question de faire gouverner la société par les femmes, mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes”.

Je trouve cette citation très juste, en effet nous avons besoin de nos collègues parlementaires masculins pour mener ce combat !

Depuis 2017, le Président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause de ses deux quinquennats, et nous avons ainsi depuis pu voter de nombreuses mesures visant à mieux accompagner les femmes précaires et également des mesures permettant une meilleure prise en compte de l'égalité dans les différentes sphères de nos politiques publiques.

Les femmes représentent 70% des pauvres, quand bien même elles accomplissent 66% du travail mondial, produisent 50% de la nourriture, mais ne perçoivent que

10% des revenus. Face à ces inégalités criantes, il est de notre devoir, à nous, législateurs, de penser des mesures d'accompagnement des femmes, pour sortir de la difficulté et les amener vers l'émancipation.

Je suis convaincue que la précarité est intimement liée à l'emprise de la violence qui s'exerce encore sur trop de femmes. Les études le montrent, les femmes en situation de précarité où dont la subsistance ne repose que sur les revenus de leurs conjoints sont plus à mêmes d'être victimes de violences, et leur dépendance financière les empêche de sortir de cet engrenage néfaste.

Avec la représentation nationale et grâce au travail sans relâche que nous menons depuis 2017, nous avons mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à enrayer cette mécanique infernale de la pauvreté et de la violence.

Nous avons récemment instauré une aide universelle d'urgence pour soutenir les victimes de violences conjugales en situation financière précaire, leur offrant une dotation pour répondre aux besoins immédiats. Cette assistance, variable selon la situation familiale et les revenus, inclut également l'accès à des services de soutien spécifiques, comme la complémentaire santé solidaire et un accompagnement social et professionnel. Il s'agit d'une mesure essentielle pour combattre l'emprise financière qui peut s'exercer sur les femmes victimes de violences.

Sur le plan de l'assistance économique, toutes les études le montrent, les femmes se retrouvent trop souvent seules pour élever leurs enfants. Si la loi prévoit le versement d'une pension alimentaire, elle restait autrefois impayée dans près de 30% des cas, quand bien même elle représente près de 20% des ressources de ces familles monoparentales. Pour y remédier, nous avons permis depuis janvier 2023, le recouvrement et le

versement automatique des pensions alimentaires. Et une mission vient d'être confiée à deux parlementaires par le Premier ministre afin de travailler sur la question des aides aux familles monoparentales.

Si ces mesures sont porteuses de progrès en cela qu'elles visent à assurer aux femmes une certaine indépendance, nous sommes déterminés à poursuivre le travail et travaillons actuellement sur de nouveaux dispositifs, comme le "pack nouveau départ" testé dans certains départements, renforçant le soutien et la protection des femmes désirant se reconstruire et gagner en autonomie.

La réduction de la pauvreté féminine passe aussi par une action résolue de l'État en faveur de l'éducation et de la santé, pour assurer leur protection sociale et leur permettre de prendre un nouveau départ.

Partout dans le monde, là où l'éducation n'est pas un bien public absolu et à la portée de tous, les femmes sont réduites à la pauvreté et les emplois ne bénéficient presque exclusivement qu'aux hommes. C'est pour cette raison qu'il est plus qu'essentiel d'investir dans l'éducation, dans la sensibilisation et la prévention.

Les programmes d'éducation en France doivent comprendre de manière plus approfondie, les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes, afin de lutter contre les biais sociologiques qui conditionne encore trop largement la place de la femme dans la société.

Dans le combat de la lutte pour l'égalité entre les genres, la communication est plus que jamais essentielle. Les différentes campagnes menées sous l'autorité du ministère de l'Égalité ont permis une diffusion très large du numéro d'assistance pour les victimes de violences et à la sensibilisation sur ces phénomènes autrefois méconnus. La prévention constitue sans aucun doute un

outil fondamental de l'émancipation féminine, et c'est justement en ce sens que j'ai réaffirmé au Gouvernement, dans mon rapport pour avis sur le projet de loi de finances, l'importance de sanctuariser les dépenses de communication au sein d'un budget dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La santé constitue également un champ majeur sur ce plan, puisque la connaissance et la prise en charge de problématiques singulièrement féminines renforce la protection des femmes et réduit leur précarité.

Les débats sur l'interruption volontaire de grossesse éclairent là encore ces sujets. La France a joué un rôle pionnier en apportant un niveau de protection sans précédent à l'interruption volontaire de grossesse, qui jamais plus ne pourra être remise en cause. Grâce au vote historique du Congrès, jamais une ségrégation financière dans l'accès à l'IVG, telle qu'on l'observe aux États-Unis ne sera possible sur notre sol. Nous devons

poursuivre le combat, ensemble, au niveau européen notamment, pour étendre ce degré de protection des femmes et empêcher que seules les plus fortunées puissent avoir recours à l'IVG.

Notre modèle social est un modèle dans le monde, puisqu'il accorde un très haut niveau de prise en charge de la santé des femmes en leur accordant une protection renforcée contre la précarité sociale. L'accompagnement en cas de fausses couches a, par exemple, été renforcé par la suppression du délai de carence, les contraceptions sont désormais prises en charge pour les plus jeunes et les protections menstruelles réutilisables vont bientôt être prises en charge, permettant de décorrélérer précarité financière et sanitaire.

Enfin, l'égalité professionnelle est un élément de la lutte contre la pauvreté féminine, puisque seule une véritable égalité professionnelle permettra aux femmes de vivre de leur travail et de maîtriser leurs destinées librement.

Là aussi, notre constitution joue un rôle essentiel puisqu'elle promeut l'égalité entre les genres concernant les mandats électifs. Nos lois ont, depuis, favorisé l'égalité sur les scrutins de liste et au sein des exécutifs notamment. Les élus ont un devoir d'exemplarité, et bien plus qu'un symbole, montrer que les femmes sont à même d'exercer des positions de pouvoir, en étant maires, parlementaires, ministres ou Première ministre a un effet très important.

Nous devons également repenser et approfondir notre façon d'élaborer et de mettre en œuvre nos politiques publiques, en intégrant plus fortement la dimension de l'égalité au cœur même de nos travaux. Au sein de la délégation aux droits des femmes de notre assemblée, deux députées, Céline Calvez et Sandrine Josso, ont co-rédigé un rapport concernant la mise en œuvre d'un budget intégrant l'égalité, qui permette de réarticuler le raisonnement des gestionnaires de fonds publics, en

évaluant le bénéfice des politiques mises en place pour les femmes et les hommes. Cette nouvelle méthode de budgétisation est porteuse d'avancées considérables, dans la mesure où elle invite l'ordonnateur des dépenses à prendre en compte les répercussions de chacune des mesures sur l'égalité entre les femmes et les hommes. La France doit maintenant l'appliquer dès le projet de loi de finances 2025.

Si dans le public le progrès est en marche, nous sommes trop souvent forcés de constater que les femmes restent marginalisées dans le monde de l'entreprise. Nous avons mis en place pour cela un index pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour contraindre les entreprises à publier leurs taux de répartition entre les travailleurs masculins et féminins. Grâce à cette démarche de transparence, les entreprises sont désormais incitées à mettre en œuvre des politiques de progression de l'égalité entre les genres. Ce renforcement de la présence des femmes dans le monde du privé doit

s'opérer à tous les échelons, et le législateur a notamment renforcé la présence des femmes au sein des comités de direction, la portant à 40% de leur composition à l'horizon 2028.

Alors oui, la France a fait du chemin depuis 2017, mais il nous reste encore des progrès à accomplir. Je sais et salue tout l'engagement des nombreuses associations qui s'engagent chaque jour pour faire vivre la cause de l'égalité. Nous devons mener ce combat ensemble, pour que nous, élus, puissions porter les mesures les plus efficaces et les plus justes, pour permettre aux femmes de sortir de la pauvreté en favorisant leur émancipation dans tous les domaines.

Ces progrès doivent bien entendu nous donner de l'espoir, mais la place des femmes dans le monde est encore trop contrainte. C'est par notre engagement résolu, et en menant une diplomatie féministe ambitieuse et exigeante à l'égard de nos partenaires internationaux,

que nous servirons au mieux la cause des femmes, et contribuerons à réduire leur pauvreté.

Je vous remercie.